



MAIRIE DE TOURNISSAN

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 011-211103924-20260520-2026_17A-DE

Délibérations du Conseil Municipal
Du Mercredi 29 avril 2026
2026-17A

Validation rectificative du CFU 2025 du budget M57

Daniel SPAGNI, maire en fonction et Marilyse RIVIERE, conseillère municipale et ancien maire, en application de l'alinéa 3 de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales précité, se retirent au moment du vote.

7 conseillers étant présent, le quorum est respecté.

La résolution suivante est mise au vote :

Le conseil municipal, après avoir pris acte du CFU 2025 rectifié et après en avoir délibéré, approuve le CFU exercice 2025 du budget principal de la commune.

Vote : **Contre 0** **Abstentions 0** **Pour 8**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Daniel SPAGNI
Maire



Xavier HOYUELOS
Secrétaire de séance